

Extrait du Fédération des Organismes Sociaux CGT

<http://archive.orgasociaux.cgt.fr/spip.php?article3114>

Négociation « Classification » du 2 avril 2019, parlons-en !

- Nos Professions - Sécurité Sociale -

Date de mise en ligne : mardi 23 avril 2019

Fédération des Organismes Sociaux CGT

Mon premier est une enveloppe de 80 millions d'euros, lissée sur 4 ans soit :

" 0,2% de cette enveloppe en 2019 et 0.3 % pour les 3 années suivantes. Cette enveloppe ne sera pas divisée par le nombre de personnels.

" L'employeur nous dit, très clairement, que la revalorisation de la rémunération, suite au repositionnement des salariés dans la nouvelle classification, ne concernera que quelques-uns.

Mon second est un calendrier contraint.

" 5 séances de négociations sur 5 mois. L'UCANSS, avec largesse, nous rassure en nous indiquant que d'autres dates pourront être ajoutées si besoin.

Mais attention !

" Le protocole d'accord doit être signé et agréé par le ministère au plus tard au 1er décembre 2019 sans quoi les 0,2%, pour 2019, seront perdus. Du chantage ?

Mon troisième est une grille, au lieu de quatre, avec pour objectif de revaloriser les niveaux d'embauche.

" On met des lettres à la place des chiffres, pour autant, les points ajoutés au coefficient de base seront prélevés sur les points de compétence.

" Du coût pour 80% du personnel la transposition sur la nouvelle grille c'est ZERO Euros.

Mon quatrième est la suppression des plafonds dans chaque niveau.

" Illusion de progression lorsque l'on connaît le nombre de points de compétence attribués chaque année. C'est juste le moyen de débloquer les salariés arrivés au plafond de leur coefficient, en les faisant rêver et sans leur garantir l'attribution de points de compétence supplémentaires. C'est aussi, une façon d'intégrer les salariés du RSI sans rien déboursier.

Mon cinquième est la mise en place d'emplois repères

" Des emplois « repères » selon 5 critères, avec pour chacun une cotation de 1 à 6 afin de les positionner dans chacun des niveaux de la nouvelle grille.

" Les critères et la cotation sont non négociables. Pourtant, ce sont eux qui vont déterminer le montant de la rémunération de l'emploi occupé pendant des années. Mon tout : c'est un simulacre de négociations !!! Comme sait si bien le faire l'UCANSS....

Notre première analyse sur ce projet :

Négociation « Classification » du 2 avril 2019, parlons-en !

" 80% du personnel exclu d'une revalorisation de rémunération suite au repositionnement dans la nouvelle grille. Ils seront très peu nombreux, ceux qui toucheront davantage à la fin du mois !!!

" L'employeur est dans la même orientation que pour la prime !!! Répartition des miettes !!!

Seul le rapport de force du personnel de la Sécurité sociale, avec les organisations syndicales, fera changer la donne !!!!

Plus les salariés seront nombreux à s'inscrire dans la lutte, plus les négociateurs auront du poids pour faire fléchir l'employeur et ainsi obtenir une classification avec un réel déroulement de carrière pour tous !

A suivre ...